



PREAVIS MUNICIPAL NO 2013/04

Chapelle de Vulliens, réfection du plafond et de l'éclairage intérieur demande de crédit de CHF 18'000.- et autorisation de financer ces travaux par prélèvement au fonds de rénovation de la chapelle.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite aux réfections extérieures entreprises après les dégâts dus à la grêle de juillet 2009 et à l'installation d'un éclairage extérieur en juillet 2010, mettant en lumière ce bel édifice, plusieurs doléances sont parvenues à la Municipalité concernant l'esthétique du vieux plafond et le mauvais éclairage intérieur.

Une étude pour une réfection intérieure comprenant ces différents éléments a donc été entreprise. Profitant de l'installation de chantier de l'entreprise de peinture pour le plafond, la Municipalité a décidé d'y inclure également les murs, pour un modique supplément de coût. D'autant plus que l'installation d'un éclairage mural indirect touchera aussi les parois Sud et Nord.

Le coût de ces réfections est devisé de la manière suivante :

- Travaux de peinture plafond et murs	CHF	9'500.00 TTC
- Travaux d'éclairage et électricité	CHF	7'000.00 TTC
- Divers et imprévus	CHF	<u>1'500.00</u>
- TOTAL	CHF	18'000.00

La totalité de cette dépense sera prélevée du fonds de rénovation de la chapelle qui dispose actuellement d'un montant de CHF 56'000.-.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. d'octroyer le crédit nécessaire à la Municipalité pour ces réfections
2. d'autoriser la Municipalité, à prélever ce montant du fonds de rénovation de la chapelle

Le Syndic	Au nom de la Municipalité Le Municipal responsable	La Secrétaire
Daniel Schorderet	Stéphane Thonney	Nicole Matti

Vulliens, le 11 mars 2013